# 2024 : Véritable IPC

## Résolution
## de l'*Union syndicale cantonale neuchâteloise* USCN à l'adresse de l'*Union syndicale suisse* USS

### « Pour un véritable indice de l'évolution du pouvoir d'achat des salarié-e-s ! »

L'Indice des Prix à la Consommation (IPC) est un indicateur développé par l'Office Fédéral de la Statistique afin de rendre compte de l'évolution du pouvoir d'achat des ménages suisses. Les règlements cantonaux et plusieurs conventions collectives de travail font référence à cet indice des prix à la consommation pour calculer l'évolution du coût de la vie, ce qui permet au mouvement syndical de développer des revendications salariales nécessaires pour a minima maintenir le pouvoir d'achat des travailleur-euse-s.

En premier lieu, l'USCN constate que le mouvement syndical a connu les plus grandes difficultés ces dernières années pour obtenir l'indexation des salaires au rythme de l'inflation, il en résulte donc des baisses de salaires réels pour la population. Nous constatons au surplus que cet indice est très mauvais puisqu'il ne prend pas en compte plusieurs dépenses qui pèsent sur le pouvoir d'achat des salarié-e-s, au premier rang desquelles l'évolution des primes d'assurance maladie. Qui plus est, l'IPC représente une moyenne, ce qui implique que la réelle augmentation du coût de la vie pour les travailleur-euse-s à bas salaires et/ou vivant dans des ménages à un seul salaire est bien supérieure à ce que qui est calculé par l'OFS dans sa moyenne.

L'USCN demande aux instances nationales de l'USS d'engager une réelle réflexion et un débat sur l'indice des prix à la consommation dans le but de développer un indice sur lequel le mouvement syndical pourrait s'appuyer dans les négociations salariales. Il pourrait s'agir par exemple de mettre sur pied un observatoire comprenant des spécialistes de cette question ainsi que des militants représentatifs des différents niveaux salariaux et des divers modes de consommation afin d'élaborer un (ou une pluralité en fonction des branches concernées) indice de l'évolution du pouvoir d'achat qui prennent en compte de manière réaliste tous les éléments pesant sur le budget des ménages, notamment :

- la hausse des cotisations de l'assurance maladie
- l'augmentation des loyers
- les multiples taxes (vignette, «taxe au sac», redevance TV, etc.)

- le prix des crèches et des structures d'accueil des enfants
- les «effets de seuil» des subsides ou des barèmes d'imposition
- l'évolution des cotisations aux diverses assurances sociales
- le prix des carburants et des transports publics
- etc.

L'évolution de la productivité du travail devrait trouver sa place dans cette réflexion de manière à pouvoir mettre en évidence la répartition toujours plus inégale de la richesse produite par les travailleur-euse-s.

La Chaux-de-Fonds, 10 juin 2024

Le signataire :

*Union Syndicale Cantonale Neuchâteloise* USCN
Résolution adoptée par l'Assemblée des délégué/e/s du 4 mars 2024

Les cosignataires :

*Union Syndicale du Canton du Tessin*
*Union Syndicale Valaisanne* USVs
*Union Syndicale Vaudoise* USV
*Union Syndicale Jurassienne* USJ
*Communauté Genevoise d'Action Syndicale* CGAS
*Union Syndicale Fribourgeoise* USF / FGB

Archives, Résolutions de l'USCN, Resolutions, Veritable IPC, IPC, USCN, 4 mars, 2024

From:
https://uscn.ch/ - **USCN**

Permanent link:
**https://uscn.ch/archives/resolutions_uscn/2024_03_04_-_veritable_ipc**

Last update: **06.11.2024 @ 17:09**